

## Deux *Stratégies pour l'emploi jumelles* : OCDE et UE

	<b>Stratégie pour l'emploi de l'OCDE 1995, 1997</b>	<b>Stratégie pour l'emploi de l'UE 1992, 1997, 1999</b>
<b>Dimensions macroéconomiques</b>	JS1 Élaborer une politique macro-économique qui favorise la croissance et qui, conjuguée à des politiques structurelles bien conçues, la rende durable.	<b>Critères de Maastricht</b> (1992), puis <b>Pacte de stabilité et de croissance</b> (1997): Stabilité des prix. Situation des finances publiques (déficit 3% du PIB, dette 60% PIB), Taux de change, et taux d'intérêt à long terme stables
<b>Dimensions « structurelles » du marché du travail</b>	JS2 Améliorer le cadre dans lequel s'inscrivent la création et la diffusion du savoir-faire technologique.	<b>Lignes directrices sur l'emploi de Luxembourg</b> (1997 et 1999) <u>III. ENCOURAGER LA CAPACITE D'ADAPTATION DES ENTREPRISES ET DE LEURS TRAVAILLEURS</u> LD8 Moderniser l'organisation du travail LD9 Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises
	JS3 Accroître la flexibilité du temps de travail (aussi bien à court terme que sur toute la durée de la vie) conformément aux vœux des travailleurs et des employeurs.	<u>I. AMELIORER LA CAPACITE D'INSERTION PROFESSIONNELLE (« L'EMPLOYABILITE »)</u> LD1 · S'attaquer au chômage des jeunes et prévenir le chômage de longue durée
	JS4 Créer un climat favorable à l'entreprise en éliminant les obstacles et les entraves à la création et au développement des entreprises.	LD3 Encourager une approche de partenariat <u>II. DEVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRISE</u> LD5 Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises LD6 Exploiter les opportunités de nouvelles créations d'emplois
	JS5 Accroître la flexibilité des coûts salariaux et de main-d'œuvre en supprimant les contraintes qui empêchent les salaires de refléter les conditions locales et le niveau de qualification de chacun, en particulier des jeunes travailleurs.	LD2 Passer des mesures passives à des mesures actives • Rendre les systèmes d'indemnisation et d'imposition plus incitatifs pour les chômeurs/inactifs et pour les employeurs • Prolonger la vie active des travailleurs âgés.
	JS6 Revoir les dispositions relatives à la sécurité de l'emploi qui freinent son expansion dans le secteur privé.	
	JS7 Mettre davantage l'accent sur les politiques actives du marché du travail et les rendre plus efficaces.	
	JS8 Améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre en modifiant profondément les systèmes d'enseignement et de formation.	LD4 Faciliter le passage de l'école au travail
	JS9 Revoir les systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes – et leurs interactions avec le système fiscal – afin que la collectivité atteigne ses objectifs fondamentaux en matière d'équité d'une manière beaucoup moins dommageable pour le bon fonctionnement des marchés du travail.	LD7 Rendre le système fiscal plus favorable à l'emploi
<b>Techniques de coordination</b>	Évaluation par les pairs ( <i>peer-pressure</i> )	Méthode ouverte de coordination (MOC)